

## Informations financières et diverses (Equipements/Transports) Etudiants

### TARIFS et LOCATION DES CHAMBRES

voir fiche de réservation de chambre jointe au dossier

BTSA 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année : régime Interne-Externé **1 361€/an**  
régime Demi-pensionnaire **674€/an**

**Les étudiants peuvent être hébergés sur le site du Lycée de Dardilly (tout mois commencé est dû)**

- en chambre **simple (221€/mois** +dépôt de garantie de **221€** (pour non paiement ou dégradations) ou
- en chambre **double (166€/mois+dépôt de garantie de 166€** (pour non paiement ou dégradations)

Vous avez la possibilité de rester le week-end sans restauration (cuisine à disposition).

Cette location est obligatoirement assortie, concernant la restauration, du régime d'interne-externé

(les 3 repas sont pris au self du lycée du lundi matin au vendredi midi au prix de **1 361 €/an**).

**Tout départ anticipé de la chambre doit être signalé par écrit 15 jours avant la date de départ et tout mois entamé est dû intégralement.**

*S'il devait manquer des chambres pour loger des étudiants sur le site du lycée de Dardilly, vous pourrez bénéficier d'une chambre sur notre site d'Ecully (CFPH - 13 Avenue de Verdun 69130 ECULLY) dans la limite des disponibilités.*

La restauration au self du lycée de Dardilly est alors facultative.

Le prix indiqué est annuel, il est voté en novembre au Conseil d'Administration pour l'année civile suivante.

La mise en recouvrement des frais de pensions se fera :

- ⇒ **pour le 1<sup>er</sup> trimestre**, courant novembre - **pour le 2<sup>ème</sup> trimestre**, courant février –  
**pour le 3<sup>ème</sup> trimestre**, courant mai
- ⇒ **ou par prélèvement automatique mensuel sur 10 mois.**

Des déductions sur la pension (à hauteur de 70 % maximum du montant total) :

- Lorsque l'absence d'un étudiant est supérieure à 15 jours pour raisons médicales justifiées ou pour des raisons disciplinaires,
- Lorsque les étudiants sont en stage durant une période hors vacances scolaires.

Toute démission doit nous être notifiée par écrit par le responsable légal.

En cas de démission, tout mois commencé est dû.

### FRAIS SUPPLEMENTAIRES demandés en cours d'année

Assurance biens maîtres de stage :	<b>3,50 €/an</b>
Frais de correspondance	<b>12,00 €/an</b>
Frais de tirage de cours	<b>75,00€/an</b>

## ***EQUIPEMENT POUR L'INTERNAT*** ***(étudiants ayant obtenu une chambre)***

### Nécessaire pour literie en 90 cm x200cm

- Drap housse + couette + housse de couette  
Ou drap + couverture
- Oreiller + taie d'oreiller

### Pour la chambre

- Linge de toilette
- Cintres
- Pantoufles

***Il vous est demandé de veiller à ce que la literie soit régulièrement changée au cours de l'année scolaire.***  
Une alèze est à disposition et doit être installée sur le lit, elle doit être laissée à la fin de l'année scolaire

## ***EQUIPEMENT POUR L'EPS***

- \* 1 short
- \* 1 tee-shirt
- \* 1 survêtement
- \* 1 paire de chaussures pour l'extérieur
- \* 1 paire de chaussures pour l'intérieur (gymnase)
- \* 1 gourde (à utiliser également lors des activités ....)

**Douche fortement recommandée après le cours d'EPS, des vestiaires sont à disposition au gymnase.**



Lignes de transports desservant le lycée- TCL (Transports en Commun Lyonnais)

) ALLO TCL 04 26 10 12 12 - @ [www.tcl.fr](http://www.tcl.fr)

Abonnement à faire sur [tcl.fr/rentree](http://tcl.fr/rentree)

- Bus N° 10 : Gare de Vaise-Porte de Lyon-- Arrêt 'Frênes'
- Bus N° 10E : Gare de Vaise-Porte de Lyon-Arrêt 'Lycée Agricole et horticole' ou arrêt 'Frênes'
- Bus N° 21 : Gare de Vaise – St Germain Gare – Arrêt 'Les Villas'
- Bus N° 61 : Gare de Vaise – Lissieu-Montluzin – Arrêt 'Les Villas'
- Bus N° 89 : Gare de Vaise – Le Pérollier - Porte de Lyon – Arrêt 'Les Gorges'

Toutes ces lignes de transports sont des lignes régulières et non scolaires.

*Un service spécial est assuré entre la gare routière de Perrache et le lycée,*

*le lundi matin et le vendredi soir (ligne JD231).*

*Cette navette fonctionne selon la tarification TCL.*

En train : GARE DE DARDILLY –LE JUBIN

TER départ en provenance de Tassin, Lozanne, Lyon Gorge de Loup puis bus n° 89.

➔ Pour les nouveaux et anciens abonnés, vous abonner sur [tcl.fr/rentree](http://tcl.fr/rentree) y compris les utilisateurs des lignes Cars du Rhône et Transports de l'Ain inclus.

Les utilisateurs d'une ligne SNCF peuvent acheter leur abonnement sur le site [tc.fr/rentree](http://tc.fr/rentree) et doivent obligatoirement se munir de la carte Oûra ou de s'en procurer une sur le site <https://vad.keolis.com/ter-aura-commandecarte> avant toute souscription d'abonnement auprès du réseau TCL.

**Voir plus d'informations sur le site.**